



Droit de succession, spoliation, voir erreur du notaire

Par **vanda**, le **01/10/2015** à **14:15**

Bonjour,
Merci de pouvoir m'indiquer sur une situation bien compliquée. Mon père est dcd en 1977 en laissant un commerce qui ne laissait aucun bénéfice, une maison hypothéquée (crédit commerce) une femme et 3 enfants majeurs. L'un des enfants à prix en main le commerce en montant une SARL en compagnie de sa mère. La vente du commerce c'est faite entre eux deux en 1988 et la succession de notre père aussi entre eux 2 en 2003 sans avoir prévenu les autres enfants. Je ne sais où est parti l'argent de la vente du commerce, par contre un pigeonnier transformé en habitation a été acheté par ma mère pour un de ses enfants. Celui-ci l'a abandonné et l'autre frère l'a acheté à sa mère et l'occupe toujours. (argent disparu). Ma mère est dcd en 2014 en laissant une maison en indivision.
D'après vous y a-t-il spoliation d'un des enfants, voir de deux et y a-t-il erreur du notaire en 2003? Merci pour votre réponse qui pourra peut-être éclaircir ma situation.
Cordialement